

PIC (Plan d'Installation de Chantier)

GENERALITES

Il est d'une importance décisive sur le futur déroulement du chantier.
 Il traduit l'état de préparation et l'organisation du chantier, mais également précise les installations (grues, cantonnement, ...) à mettre en place.
 Il permet également l'obtention des différentes autorisations nécessaires en amont du démarrage du chantier (exemple emprise sur trottoirs).
 Il concerne les intervenants du chantier mais aussi les tiers (cas de survol en particulier par un engin de levage.)

Dans un cadre de chantier "vert", c'est souvent un élément clé et il sera essentiel d'en définir les principes par exemple dans une charte incluse dans le dossier DCE = il faut en effet, par exemple, limiter les nuisances pour les riverains, donc définir les zones de circulation et d'accès adaptées au contexte du chantier.

Le plan d'installation de chantier permet aussi de préciser et d'évaluer les prestations, et donc les charges correspondantes et dans certains cas de répartir les dépenses communes à l'ensemble des corps d'état.

Le plan doit être coté et détaillé.

On doit y trouver :

- limites du terrain, clôtures et accès
- constructions existantes et celles à réaliser
- phases de terrassements préliminaires
- voies de circulation
- réseaux de toute nature
- postes de travail (en particulier moyens de levage)
- zones de stockage
- cantonnements
- arbres à protéger
- interfaces avec l'extérieur (circulation piétons en particulier).

On pourra être amené à établir plusieurs PIC, compte-tenu soit du phasage d'exécution, soit des différentes tranches de travaux.

METHODOLOGIE

- 1) Partir du plan de masse
- 2) Définir en amont les systèmes constructifs des principaux ouvrages.
- 3) Implanter les éventuels terrassements à effectuer avant réalisation de la structure du ou des ouvrages.
- 4) Analyse du poste de levage = nombre de grues (en fonction du planning) mais aussi implantation pour limiter les zones de survol, éventuellement la longueur de flèche. Il faut aussi tenir compte des conditions de report des efforts à la base de la grue (fondations).

Attention également au talus (recul suffisant).
 Respecter également les conditions de sécurité, interférences en particulier.

- 5) Implanter les ateliers et outils nécessaires à la productin, sans oublier les aires de stockage même provisoires.
 - 6) En déduire les accès et les éventuelles aires de circulation (dans la mesure du possible).
 - 7) Envisager l'emplacement des cantonnements à l'intérieur de la limite du terrain, sinon prendre l'option "hors chantier", mais en conservant un accès aisé (limiter la perte de temps pour accès au chantier par la main-d'œuvre productive).
 - 8) Ne pas oublier les aires de livraison si elles n'ont pas été définies en 6). Attention aux dimensions des véhicules.
 - 9) En déduire l'implantation de la clôture, puis l'ensemble des interfaces avec l'extérieur (sécurité entre autres).
 - 10) Implanter les réseaux.
- Nota :** toujours raisonner, dans la limite du possible, en terme de production optimale.

MOTS-CLES

Atelier/outil = ensemble d'équipements nécessaires à la préparation de matériels ou matériaux.

Autorisation = d'ordre administratif, par exemple pour l'implantation d'une grue à tour.

Cantonnements = ensemble de bungalows nécessaires à la base-vie (réfectoires, vestiaires, mais aussi salle de réunion, ...)

Chantier "vert" = ensemble de mesures permettant de réduire les nuisances produites dans un cadre environnemental (exemple : réduction du bruit).

Charte = document intégré au DCE définissant les dispositions à prendre (entreprises) pour respecter la notion de chantier vert.

DCE = Dossier de Consultation des Entreprises

Flèche = élément de la grue permettant le déplacement de charges par l'intermédiaire d'un système de crochet avec câbles.

Fondation = ouvrage enterré permettant l'assise stable d'une construction ou d'une grue.

Grue = engin de levage et de déplacement des charges (on utilise souvent des grues "à tour" à flèche horizontale).

Interface = limite commune à 2 corps d'état (exemple ouverture dans un mur "support" de la menuiserie).

Interférence = interaction entre 2 moyens (ou ressources) conduisant à une diminution de la production.

Intervenants = entreprises, mais aussi Maître d'Ouvrage, Maître d'Œuvre,...

Main-d'œuvre productive = personnel chargé de la production directe (exemple = un ouvrier construisant un mur en maçonnerie).

Nuisance = facteur constituant une gêne ou un préjudice, voire un danger pour la santé ou l'environnement.

Phasage (d'exécution) = ordre d'exécution tenant compte des différentes étapes d'un mode opératoire.

Réseaux : ensemble des fluides (alimentation, mais aussi évacuations)nécessaire au bon fonctionnement des cantonnements mais aussi des équipements

Riverain = qui est situé ou habite autour du chantier.

Système constructif = solution technique choisie pour la réalisation d'un ouvrage ou partie d'ouvrage.

Tiers = personne extérieure au chantier, mais pouvant être concernée par les nuisances produites dans l'environnement proche.

Tranche = chacune des parties successives d'une opération de longue durée regroupant à chaque fois plusieurs bâtiments

